



Commission  
européenne

## FAITS & CHIFFRES

Le mécanisme européen de protection civile a été activé plus de 300 fois depuis 2001 pour répondre à des crises.

Le mécanisme met en commun les capacités de réponse des 34 États participants.

Le mécanisme peut être (et a été) déployé à l'intérieur de l'UE comme ailleurs dans le monde.

La proposition de la Commission de renforcer la prévention, la préparation et les moyens de réponse aux catastrophes (rescEU) est actuellement à l'examen.

© Vladimir Rodas

Dernière mise à jour 03/09/2018

## Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes

### Protection civile de l'UE

#### Qu'Est-ce que c'est?

L'assistance de protection civile consiste en une aide gouvernementale fournie en préparation ou au lendemain direct d'une catastrophe, en Europe ou ailleurs dans le monde. Elle peut prendre la forme d'une aide en nature, d'un déploiement d'équipes spécialement équipées ou d'experts pour évaluer et coordonner l'aide sur le terrain. L'ensemble des États membres de l'UE, ainsi que l'Islande, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Norvège, la Serbie et la Turquie participent au mécanisme européen de protection civile. Une proposition de la Commission européenne pour renforcer l'appui aux États participants en matière de réponse et de préparation aux catastrophes est actuellement à l'examen.

#### Pourquoi est-ce important?

Les catastrophes naturelles ou de cause humaine ne connaissent pas de frontières et peuvent survenir à tout moment. Une réponse bien coordonnée au niveau européen permet d'éviter les duplications d'efforts de secours et de garantir que l'aide fournie soit bien adaptée aux besoins réels sur le terrain, dans la région affectée. Lorsqu'une catastrophe ne peut être gérée par les seuls moyens d'un pays, les États participants interviennent et proposent leur aide via le [mécanisme européen de protection civile \(EUCPM\)](#). Le mécanisme a été créé en 2001 pour faciliter la coopération entre autorités nationales de protection civile en Europe. Il permet d'apporter une réponse plus rapide et plus efficace aux crises, en coordonnant et en soutenant financièrement le déploiement d'équipes et de moyens matériels de protection civile dans le pays concerné en faveur des populations affectées.

## En quoi consiste notre aide ?

Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC)

Le [Centre de coordination de la réaction d'urgence \(ERCC\)](#) est le cœur opérationnel du mécanisme européen de protection civile, fonctionnant 24h/24 et 7j/7. Il coordonne l'acheminement de l'aide vers les pays touchés par les catastrophes – aide pouvant consister en des articles de secours, des experts, des équipes d'intervention ou des équipements spécifiques. L'ERCC garantit le déploiement rapide d'une aide d'urgence en entretenant des liens directs avec les autorités nationales de protection civile.

L'ERCC assure également des services de communication d'urgence et a accès à des [outils de veille](#), par le biais du Système commun de communication et d'information d'urgence (CECIS) - une application de notification et d'alerte en ligne permettant l'échange d'informations cruciales en temps réel.

Depuis 2001, le mécanisme européen de protection civile (EUCPM) a été activé à plus de 300 reprises par des pays en quête d'un appui européen pour faire face à des crises. L'EUCPM a ainsi porté secours à diverses populations lors de catastrophes parmi les plus dévastatrices, en Europe et dans le reste du monde.

Hors des frontières européennes, le mécanisme a été activé en 2017 en réaction aux inondations qui ont dévasté le Pérou, au séisme qui a secoué le Mexique et aux ouragans Irma et Maria qui ont balayé les Caraïbes. En 2015, l'EUCPM est venu en aide à la Croatie, la Grèce, la Hongrie, la Serbie et la Slovaquie, pour faire face aux besoins des migrants et réfugiés, en fournissant notamment des lits, des sacs de couchage, des appareils de chauffage et des kits d'hygiène.

Les opérations de protection civile peuvent aussi bénéficier de l'appui des cartes satellites produites par le service de gestion des crises Copernicus. Ce service fournit des informations géo-spatiales précises et en temps réel, utiles à la planification des opérations de secours lors de catastrophes.

### Capacités d'intervention d'urgence

En 2014, des pays européens ont créé les Capacités européennes d'intervention d'urgence (EERC) pour encore renforcer la préparation européenne aux catastrophes. Faisant partie de l'EUCPM, les EERC sont un pool volontaire de ressources, comme des équipes de secours, des experts et des équipements spécialisés. Les États participants mettent ce genre de ressources à disposition, en standby, pour tout éventuel déploiement futur, n'importe où dans le monde. Ce pool volontaire permet l'organisation d'une réponse européenne plus rapide et plus efficace face aux catastrophes, et permet de garantir une meilleure planification et coordination des opérations de l'UE.

### Prévention et préparation

La Commission européenne soutient et complète les efforts de prévention et de préparation des États participants en se concentrant sur les zones où une approche européenne conjointe s'avère être plus efficace que des actions nationales séparées. Il est crucial d'améliorer la qualité et l'accessibilité des informations relatives aux catastrophes, d'encourager la recherche dans le cadre de la préparation et de la prévention des catastrophes, et de renforcer les outils d'alerte précoce, afin d'atténuer l'impact des catastrophes et de sauver des vies. En outre, le mécanisme prévoit aussi des programmes de [formation](#) et d'[exercice](#) pour faciliter le partage d'informations entre experts et leur permettre de développer leur expertise.

### Proposition de la Commission pour renforcer la gestion des crises de l'UE

En novembre 2017, la Commission a proposé de renforcer la réponse collective européenne aux catastrophes, en particulier pour les cas où plusieurs catastrophes frappent au même moment. La Commission propose deux actions complémentaires :

1. Une réponse collective renforcée à l'échelle européenne, via l'établissement de capacités de réserve (baptisées '[rescEU](#)') qui viendront compléter les capacités nationales.
2. Un renforcement de la prévention et préparation aux catastrophes.

En outre, une simplification des procédures permettra une réponse encore plus rapide et un appui financier renforcé permettra d'atténuer les conséquences économiques des crises.

